



# Extrait de délibération

Identifiant  
2019-09-01

## Bureau syndical 02 septembre 2019 – Parthenay

L'An Deux Mille Dix Neuf le lundi deux septembre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 29 mai 2019      Pouvoirs : 0  
Nombre de délégués en exercice : 9      Absents, excusés : 1  
Présents : 8      Votants : 8

	Présents	Absents / Excusés
<b>Président :</b>	GAILLARD Didier	....
<b>Vice-Présidents :</b>	OLIVIER Pascal, RIMBEAU Jean-Pierre, LARGEAU Béatrice	BIRONNEAU Pascal,
<b>Secrétaire :</b>	MORIN Joël	....
<b>Secrétaire adjoint :</b>	BELY Françoise	...
<b>Autres membres :</b>	CHAUSSERAY Francine, CUBAUD Olivier	....

## Elagage des peupliers

La limite de propriété avec la Résidence Edgar Quinet est plantée de 26 peupliers. Ces derniers mesurent approximativement 20 m. Le syndic de copropriété a contacté le Pays pour se plaindre de l'ombre excessive faite par les peupliers et du risque de chute de l'un d'entre eux. Un peuplier, n'appartenant pas au Pays, est déjà tombé en fin de printemps toute à l'extrémité de la résidence.

Deux devis ont été réalisés pour effectuer cette intervention d'élagage.

	Les 26 peupliers en limite de la résidence	Les 16 peupliers en fond de parking de la banque alimentaire
Entreprise individuelle Scanderé	2 976 €	1 704 €
Rouvreau paysages	3 276 €	2 016 €

**Le Bureau syndical autorise le président à signer le devis de l'entreprise Scanderé et à régler le coût correspondant à l'élagage des 26 peupliers en limite de la résidence, soit 2 976 euros.**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

Le Président  
Didier GAILLARD